



## Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-803-1

Autre référence : 2009-803

Ottawa, le 12 février 2010

### Avis d'audience

22 février 2010

Gatineau (Québec)

Retrait de l'article 1

À la suite de l'avis de consultation de radiodiffusion 2009-803, le Conseil annonce ce qui suit :

**L'article suivant est retiré de cette audience publique et est reporté à une date ultérieure :**

Article 1

L'ensemble du Canada

N° de demande 2008-0203-4

Demande présentée par Média de Novo Inc. en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation de langue anglaise.

Secrétaire général

*Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :*

<http://www.crtc.gc.ca>.